

Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie et ses actions sur le bassin versant du lac d'Aiguebelette.

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, (CPNS) association créée en 1991, a pour objet statutaire la restauration et la gestion des espaces naturels sensibles et remarquables du département. Il rassemble dans son conseil d'administration, l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et les établissements publics (FRAPNA-Savoie, CORA-Savoie, Chambre d'agriculture, Fédération de Savoie pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, Fédération départementale des chasseurs de Savoie, Office national des Forêts, Parc national de la Vanoise). Il est membre de la Fédération nationale des conservatoires d'espaces naturels et du Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels.

N'ayant pas de pouvoir réglementaire, son action n'est possible qu'avec l'accord des acteurs de terrain. Pour atteindre sa mission, le CPNS agit selon quatre objectifs :

- ✓ connaître le patrimoine naturel.
- ✓ protéger en recherchant la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage.
- ✓ gérer durablement les milieux naturels de Savoie qui présentent une richesse de la flore et de la faune reconnue.
- ✓ informer tous les citoyens savoyards des éléments constitutifs de ce patrimoine, particulièrement les élus et les instances locales, impliquées dans des projets territoriaux et concernés par ses actions de gestion des milieux.

En 2009, le CPNS est responsable de la gestion de près de 1 500 hectares d'espaces naturels. Il compte dans son équipe technique 15 personnes chargées de l'administration, du suivi scientifique et technique, de l'animation foncière, des travaux, de la cartographie et des bases de données, de la communication et de l'accompagnement territorial.

Le CPNS sur le bassin versant du lac d'Aiguebelette :

En 1994, le Conservatoire rédigeait le premier plan de gestion du lac et des marais d'Aiguebelette, site présentant une valeur patrimoniale, paysagère et biologique unique en Savoie. Le site faisant déjà l'objet d'une réglementation relative à la pêche, l'amarrage et la navigation, les partenaires (FAPLA, SMALA, chasseurs et pêcheurs) de la gestion du site confièrent au CPNS la gestion des secteurs classés en arrêté préfectoral de

protection de biotope, afin de préserver les milieux aquatiques et humides par des actions de gestion. Dans ce cadre, le Conservatoire a débuté la restauration des marais du pourtour du lac et de la roselière de la Grande Île. Intégré au réseau Natura 2000 « Réseau des zones humides, pelouses, landes et falaise de l'Avant-pays savoyard », le lac et ses marais continuèrent à être restaurés dans le cadre du contrat de bassin versant de 1998 à 2004).

Ils font aujourd'hui l'objet d'une étude en vue de les intégrer à une Réserve Naturelle Régionale (RNR) pour laquelle le Président de la Région Rhône-Alpes effectua un déplacement au début du mois d'avril 2009.

La création d'une Réserve naturelle régionale est apparue pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA), non pas comme une nouvelle contrainte, mais comme un moyen de conforter les acquis de protection, promouvoir l'image éco-touristique du territoire, développer la dimension de pédagogie à l'environnement et aussi pérenniser le financement de ces diverses actions.

Dans ce cadre, la CCLA a donc confié au Conservatoire la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la création de cette RNR, dont le périmètre d'étude ne serait pas une simple compilation des zonages existants, mais chercherait à en améliorer la cohérence et la pertinence.

Il intégrerait le lac, les espaces naturels classés en arrêté préfectoral de protection de biotope, ainsi qu'une partie des zones forestières du massif de l'Épine, zones situées sur les communes de Nances et d'Aiguebelette. La RNR adopterait tels quels les règlements de navigation et d'utilisation des berges et la chasse et la pêche ne seraient pas concernés par la réglementation de la RNR.

Entre 2004 et 2007, l'inventaire des zones humides du territoire de la Savoie, initié par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, soutenu par le Conseil général, coordonné par le CPNS et réalisé par le Centre ornithologique Rhône-Alpes-Savoie a permis de révéler 36 zones humides de plus de 1000 m² sur le bassin versant du lac d'Aiguebelette. Ces zones humides couvrent une superficie totale de 350 ha, soit 6% de la superficie de ce bassin versant, une proportion deux fois plus importante que celle des zones humides à l'échelle de la Savoie. Près des trois quarts de cette superficie sont situés dans la ceinture de marais périphériques du lac. Cet inventaire sera suivi d'un plan d'action qui définira les moyens à mettre en œuvre pour préserver, de manière cohérente, ces zones humides et suivre leur évolution.

En 2008, le Conservatoire a travaillé, avec le Syndicat mixte de l'avant-pays savoyard et plusieurs élus de ce territoire, à l'élaboration d'un ouvrage de sensibilisation à destination de tous les

élus : « Le mémento du patrimoine naturel de l'Avant-pays savoyard ». Plusieurs représentants de la CCLA se sont investis dans cet ouvrage, qui présente d'une manière synthétique, toute la connaissance en matière d'inventaires et de mesures de préservation du patrimoine naturel sur le bassin versant du lac d'Aiguebelette.

Le CPNS et la FAPLA

Dans le cadre de l'élaboration de son réseau de relais, le Conservatoire s'est rapproché de la FAPLA en fin d'année 2008.

Ce réseau est un des moyens, pour le Conservatoire, d'appliquer l'idée que le patrimoine naturel, dont il a la responsabilité, est l'affaire de tous. Les premières briques posées ont été la mise en place d'une stratégie, l'élaboration d'une Charte et le début d'un travail avec diverses associations d'animations.

Extrait de la Charte : « *Les relais du CPNS peuvent être des citoyens, des associations, des collectivités territoriales ou autres structures territoriales. Ils résident de préférence à proximité d'un ou plusieurs sites restaurés et gérés par le CPNS. Par leurs regards, leurs paroles et leurs actions, ils participent à la pérennité du patrimoine naturel de ces sites. Lieux de vie de milieux naturels et d'espèces à forte valeur écologique, ces sites font partie de leur patrimoine local. L'appartenance au réseau est une démarche volontaire qui implique l'adhésion du relais aux objectifs et principes de la Charte.* »

Après des années d'échanges plus ou moins formels avec plusieurs de ces relais, la constitution d'un réseau officiel vise à aller plus loin dans le partage et l'action en faveur de notre patrimoine naturel.

Extrait de la Charte : « *L'objet de ce réseau est la préservation durable du patrimoine naturel Toute action réalisée sur un site, par un relais et par le CPNS, est conditionnée par le respect de la vie des milieux et des espèces de ce site, et contribue à atteindre les objectifs de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation pédagogique de ce patrimoine naturel.* »

L'initiation du réseau des relais des sites du CPNS se conforte, depuis le début de l'année 2009, par un travail, mené en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE)/Savoie Vivante, pour la mise en place des relais de type « associations d'animation ». L'objectif est de dresser un état des lieux et d'accompagner diverses actions « tests », afin d'établir un bilan de ces structures et de leurs besoins pour fonctionner en tant que relais des sites du Conservatoire.

Titulaire de l'agrément Préfectoral territorial, la FAPLA (Fédération d'Associations de protection du Lac d'Aiguebelette), qui connaît et agit depuis plus de 30 ans sur les sites riverains du lac aujourd'hui gérés par le CPNS, vient de régulariser

un accord de principe au moyen de la charte pour devenir un relais, de type 1 et 2, des sites du CPNS, c'est à dire une association qui « relaye l'observation ou le suivi d'un site » et « relaye l'information et/ou l'animation auprès des habitants ».

Cela se fera, évidemment aussi, en concertation avec la Communauté de Communes qui est motivée par une cohérence environnementale forte, principe actif du paysage exceptionnel du bassin versant.

Manuel Bouron, Christine Garin, Emmanuelle Saunier (CPNS), Catherine Bernardy (FAPLA)

La nouvelle commission des Espaces Naturels de la FAPLA a, depuis quelques mois, échangé à l'occasion de plusieurs rencontres-terrain, avec le CPNS, le CPIE. Ce fut l'occasion pour nous de « **percuter** », et le mot n'est pas assez fort, sur les enjeux de la sauvegarde des zones humides, dites de « marais », que nous avons la chance de conserver autour de notre lac. Mieux comprendre l'enjeu de ces zones, pour mieux y vivre et les défendre, nous paraît à tous, y compris à la CCLA, **essentiel**.

Comme toujours des dangers les mettent en péril et si nous comprenons les enjeux de leur sauvegarde nous pouvons alors mieux lutter contre. Le solidage du Canada, la renouée du Japon sont des espèces invasives qui, par leur recouvrement, empêchent le développement des espèces locales ; les problèmes liés à la stabilisation de la hauteur de l'eau, pour la bonne santé des espèces, notamment des roselières aquatiques qui purifient les eaux, sont essentiels... et sont aussi une préoccupation importante pour toute la vie du lac.

Quatre sorties sur ces thèmes, préparées en concertation entre le CPNS-CPIE et la FAPLA, sont relayées par l'office du tourisme, dans le cadre d'une vision éco-touristique du territoire. Des membres motivés, dévoués et bénévoles de notre association aiment se retrouver pour répondre aux objectifs de la charte avec le Conservatoire : Ils deviennent des sentinelles de cet environnement là, en lien avec les autres commissions de la FAPLA : la commission « Pollution et Prévention des Risques », par exemple.

Christine & Lisbeth nous apportent leurs talents pratiques et leurs connaissances médicales, Marc ses qualités de pédagogue, Michel et Anthony leur apport scientifique, Dominique assure l'accompagnement pédestre, Catherine se faisant le relais interne et prenant en charge l'organisation... Nous sommes, en tous les cas, très heureux de partager nos savoirs et talents avec le CPNS et le CPIE dans un but très décentré du bien commun... assurément.

Cath. BERNARDY Vice-Présidente de la FAPLA.